



Ficher banque de france apres non remboursement d'un découvert

Par **Bibou13974**, le 14/11/2016 à 20:21

Bonjour,

J'ai voulu ouvrir un compte à carrefour banque et il m'ont dit que j'étais ficher banque de france.

J'ai essayer de contacter la banque de France et il ne peuvent apparament rien de me dire au telephone.

Jai contacter ma banque qui m'a dit que j'étais ficher de mon ancienne banque groupama dont le découvert (500€ environ) n'étais pas rembourser à la fermeture ! (compte commun avec mon ex)

Je ne suis pas d'en la possibilité pour rembourser actuellement.

Je serait apparament ficher depuis 2013... Peuvent il encore me réclamer le remboursement ?

Que puis je faire pour annuler la dette ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le 14/11/2016 à 20:44

Bonsoir,

Un découvert, même significatif, ne mène pas au fichier des interdits bancaires de la Banque de France.

Vous n'êtes pas fiché BDF pour un découvert de 500€, mais il y a sans doute eu des impayés, chèques, prélèvements...

Et dans ce cas, c'est pour au moins 5 ans.

Par **Bibou13974**, le 14/11/2016 à 20:49

J'attends que la banque de France m'envoie les documents et j'en serais plus à ce moment là !
Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le 14/11/2016 à 20:55

De rien, tenez nous informés.